

# Djerad s'engage à réformer les œuvres universitaires

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5249 - Mercredi 16 décembre 2020 - Prix : 10 DA

Cour d'Alger

## Confirmation de relaxe pour l'intellectuel Fodil Boumala

Afin d'identifier les insuffisances et dysfonctionnements

## Projet de décret qui va redéfinir le système LMD

### Sous le signe de la pandémie

Par Mohamed Habili

**S**i l'année qui dans deux semaines aura vécu a été marquée au plus haut point par la pandémie de Covid-19, il n'est pas dit que celle qui va la remplacer ne le sera pas elle aussi, quand ce serait à un degré moindre et d'une façon différente. Les premières semaines et probablement aussi les premiers mois de 2021 ressembleront sans doute beaucoup à 2021, la maladie n'ayant pas encore montré de véritables signes d'essoufflement. Au contraire, elle semble même avoir bénéficié d'un regain de force au dernier trimestre de l'année finissante, de sorte qu'elle s'est mise à se propager plus vite qu'au moment où elle l'avait entamée, en tout cas dans la partie du monde où elle a le plus sévi. Même dans les pays qu'elle a relativement épargnés, comme le nôtre, le nombre des contaminations quotidiennes, bien que sans commune mesure avec ceux des pays les plus affectés, s'est nettement accru par rapport à son niveau de la première vague. Par exemple, en Algérie, le maximum avait été de quelque deux centaines ; il est aujourd'hui, alors même qu'il est dans une phase de reflux, plus de deux fois supérieur. Chez nos voisins, c'est encore pire. On ne fait d'ailleurs de distinction entre les phases de l'épidémie qu'en se guidant sur la crue ou, à l'inverse sur la décrue, telles que mesurées par le nombre des nouvelles infections. Mais pas nécessairement par la variation du nombre des décès, du moins pour ce qui concerne la deuxième vague.

Suite en page 3

### Covid-19 : transport et conditionnement, principaux défis

# Le plan vaccination commence à prendre forme



Ph/D. R.

En attendant le choix du vaccin, l'heure est à la mise en place d'un plan vaccination contre le Covid-19. Des préparatifs sont en cours au niveau central ainsi qu'à travers les wilayas. Page 3

Algérie-Etats-Unis

## Tebboune adresse ses «plus chaleureuses félicitations» à Biden

Suite à la découverte d'un cas d'emploi fictif

## Le directeur de l'hôpital de Kouba limogé

En visite dans la wilaya de M'sila

# Djerad s'engage à réformer les œuvres universitaires

■ *Donnant le coup d'envoi de la rentrée universitaire à partir de la wilaya de M'sila, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a insisté sur l'impératif de procéder à de profondes réformes du système des œuvres universitaires, à l'effet d'«améliorer la qualité des services au profit de l'étudiant», en termes d'hébergement, de restauration, d'activités culturelles et sportives et de couverture sanitaire.*

Par Louisa Ait Ramdane

En dépit du développement quantitatif qu'a connu le secteur de l'Enseignement supérieur, il existe, en revanche, plusieurs défis à relever à l'avenir, notamment la promotion de la qualité de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique, l'amélioration et la modernisation de la gouvernance, le renforcement de l'emploi des diplômés et l'ouverture de l'université sur les scènes nationale et internationale, sans omettre la nécessité de consolider les bonnes mœurs et la déontologie en milieu universitaire. «Le renforcement des capacités est l'un des principaux objectifs de développement et de

réforme pour la construction de la nouvelle Algérie», a soutenu le Premier ministre, soulignant l'impératif pour le secteur de l'Enseignement supérieur de répondre à la demande sociale sans cesse croissante, tout en satisfaisant aux exigences de qualité en matière de formation, de recherche et de gouvernance. A cet effet, Djerad a fait savoir que le secteur avait défini dans son programme d'action, au titre du plan d'action gouvernemental, des actions prioritaires visant à améliorer les œuvres universitaires. Djerad a assuré que les pouvoirs publics ne ménageront aucun effort pour garantir des conditions sûres permettant une reprise sans risques des activités pédagogiques, de recherche et de services.



P.H.D. R.

## Algérie-Etats-Unis Tebboune adresse ses «plus chaleureuses félicitations» à Biden

LE PRÉSIDENT de la république, Abdelmadjid Tebboune, a adressé ses «plus chaleureuses félicitations» à Joe Biden, président élu des Etats-Unis d'Amérique, à l'occasion de son élection. «M. Joe Biden, Président élu des Etats-Unis d'Amérique, je vous adresse mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection populaire et par le collège des grands électeurs. Je suis sûr que votre élection donnera beaucoup d'espoir au monde et aux Etats-Unis. Bonne chance», a écrit le Président Tebboune sur son compte twitter.

Suite à la découverte d'un cas d'emploi fictif

## Le directeur de l'hôpital de Kouba limogé

L'HÔPITAL «Bachir-Mentouri» de Kouba, sur les hauteurs d'Alger, a connu un gros scandale. Une femme médecin se trouvant à l'étranger depuis 18 mois, voyait son salaire, y compris primes et indemnités, maintenu pendant toute cette période. Après enquête, les services du département de Abderrahmane Benbouzid n'ont pas tardé à sévir. Ainsi, il a été procédé au limogement du directeur de l'EPH, du chef de service des urgences chirurgicales et du sous-directeur des ressources humaines, alors que le médecin indélicat s'est vu rayer de la corporation, avec obligation de restituer la totalité de ses rétributions au Trésor public, selon un communiqué du ministère de la Santé, rendu public hier.

R. N.

## Djerad promet de prendre en charge les problèmes socio-pédagogiques des étudiants

En outre, le Premier ministre a promis de mettre fin à tous les problèmes socio-pédagogiques des étudiants, notamment ceux liés à la situation sanitaire exceptionnelle causée par le coronavirus.

C'est dans un contexte sanitaire exceptionnel que s'est tenue hier la rentrée universitaire. Reportée à maintes reprises, cette rentrée se déroulera dans des conditions exceptionnelles, à savoir l'instauration d'un protocole sanitaire strict et l'adoption d'un système de groupes qui concernera le tiers des élèves et uniquement les matières essentielles.

La résolution de ces problèmes se fera en coordination

avec l'ensemble des acteurs de l'université sous l'égide du ministère de tutelle, a affirmé Djerad, ajoutant que toutes les mesures ont été prises pour améliorer les conditions des étudiants, notamment en ce qui concerne la prévention contre le nouveau coronavirus. Djerad a appelé, par ailleurs, la famille universitaire à l'impératif de mettre la recherche scientifique au service d'un véritable décollage économique pour prendre en charge les besoins actuels de la société. «J'appelle tous les chercheurs, dont ceux résidant à l'étranger, à l'impératif de prendre en charge les besoins actuels de la société en vue de réaliser un véritable décollage qui exploite efficacement les recherches scientifiques», a indiqué Djerad. «La recherche est désormais un outil efficace pour la prise de décisions et de mesures adéquates et la gestion rigoureuse de la crise», a-t-il encore souligné.

«L'université algérienne fait face aujourd'hui à plusieurs défis

nécessitant l'implication de tous les acteurs en vue de la cristallisation d'une vision de réforme intégrée capable d'insuffler une nouvelle dynamique en matière de formation d'une main-d'œuvre performante, mais aussi pour permettre à la future université de s'adapter aux mutations en cours et d'être, ainsi, prête à satisfaire les besoins des nouveaux métiers et compétences dans un monde en mutation permanente», a soutenu le Premier ministre.

## «Les start-up sont l'avenir de l'Algérie»

Le Premier ministre a souli-

gné l'importance des start-up dans le développement de l'économie nationale, les considérant comme «l'avenir de l'Algérie». Il a précisé que les start-up ont un «rôle important dans le développement économique». «J'ai constaté au sein de l'incubateur d'entreprises, l'immense importance des travaux proposés par les étudiants porteurs de projets, ce qui traduit l'engagement de l'université à les développer», a ajouté, à ce propos, Djerad, se félicitant des activités réalisées dans l'incubateur, mettant l'accent sur la nécessité de répondre à toutes les préoccupations des doctorants et des chercheurs.

L. A. R.

## Bilan des dernières 24 heures Virus : 14 décès et 468 nouveaux cas

L'ALGÉRIE a enregistré 14 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de plus qu'hier (13), portant à 2 623 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une baisse, avec 468 cas, soit 27 cas de moins par rapport au bilan d'hier (495), pour atteindre, au total, 93 065 cas confirmés.

R. N.

## Afin d'identifier les insuffisances et dysfonctionnements Projet de décret qui va redéfinir le système LMD

Critiqué par les professionnels du secteur universitaire, la question du système LMD fait débat ces derniers temps. Selon le DG de l'enseignement et de la formation supérieures au ministère de la Recherche scientifique, «le système LMD a atteint sa limite, l'heure est donc arrivée pour faire son évaluation afin d'identifier les dysfonctionnements et les insuffisances».

Les étudiants des différentes régions du pays ont rejoint hier les établissements universitaires dans des conditions particulières marquées par la pandémie de coronavirus. A cette occasion, le directeur général de l'enseignement et de la formation supérieures au ministère de l'Enseignement supérieur s'est exprimé sur les ondes de la Radio nationale. Boualem Saidani a évoqué la question du système LMD qui fait débat ces derniers temps. Il a indiqué, à ce propos, qu'il est temps d'évaluer ce système. Il a assuré que cette démarche est indispensable pour l'identification des dysfonctionnements et des insuffisances dans ce système d'enseignement.

Pour ce faire, l'intervenant a affirmé que «le ministère de l'Enseignement supérieur a élaboré un projet de décret qui va redéfinir tous les concepts du LMD», qui, selon lui, «n'était pas clair pour plusieurs personnes, y compris celles appartenant à la communauté universitaire». En outre, l'intervenant a indiqué, lors de son passage à la Chaîne 3, que son département «veut harmoniser les formations et les diplômes universitaires et surtout donner plus de visibilité à nos diplômés». «On voudrait renforcer également la relation université-entreprise, qui demeure très fragile, voire parfois inexistante», souligne Boualem Saidani. «C'est donc un chantier extrêmement important», a estimé le DG de l'enseignement et de la formation supérieures, précisant que le décret est en très bonne voie puisqu'il est déjà soumis à l'appréciation du gouvernement. De plus, évoquant la loi d'orientation qui date de 1999, il a expliqué qu'elle présente un certain nombre de dysfonctionnements, notamment l'absence d'un outil de gouvernance et la non-adoption des normes de qualité de for-

mation au niveau de l'université. Révisée en 2008 pour introduire le système LMD, cela n'a pas donné de résultats, dit-il, précisant qu'on devrait plutôt démarrer sur une vision pragmatique et une réforme de fond. Malheureusement, «on a continué à faire fonctionner deux systèmes en parallèle, le LMD et le Classique, ce qui a donné lieu à une dilution de nos activités et un manque de visibilité par rapport à nos programmes d'enseignements», regrette-t-il. Concernant le système LMD, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, avait souligné récemment que le système LMD est «un modèle qui est perfectible, créé pour une période précise par rapport à un contexte précis». Il a estimé d'emblée qu'il faudra procéder à son évaluation. «Il est temps de faire une vraie évaluation en impliquant l'ensemble les utilisateurs et partenaires qui nous donneront une appréciation précise pour pouvoir apporter les réponses adéquates», a-t-il précisé.

Thininene Khouchi

Covid-19 : transport et conditionnement, principaux défis

# Le plan vaccination commence à prendre forme

■ En attendant le choix du vaccin, l'heure est à la mise en place d'un plan vaccination contre le Covid-19. Des préparatifs sont en cours au niveau central ainsi qu'à travers les wilayas.

Par Aomar Fekrache

Désormais, cet aspect de la lutte contre la pandémie est le principal défi des autorités publiques. Interrogé lundi sur le dispositif logistique lié à la vaccination, le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, a indiqué que «si le vaccin est similaire aux produits que l'Algérie a l'habitude d'utiliser, cela ne posera aucun problème», rappelant, au passage, que l'Algérie «a eu à vacciner 10 000 enfants en une semaine». En revanche, précise-t-il, si le choix est porté sur un autre vaccin, il y a «toute une logistique qui est en train d'être étudiée» s'agissant, entre autres, de son



Ph. &gt; D. R.

transport et de son conditionnement. Le ministre a rappelé que la stratégie mise en place à cet effet est axée sur deux «Task Force». L'une, qu'il préside lui-même, est relative au choix, au prix et à la stratégie de vaccination, alors que la seconde, impliquant divers départements ministériels, est chargée des aspects liés essentiellement à l'acquisition, au conditionnement et à l'acheminement du produit en question. Au niveau des wilayas, les choses bougent et les responsables locaux semblent veiller à être prêts pour le jour J. A Mostaganem, un plan opérationnel et logistique de vaccination contre le coronavirus est en phase d'élaboration. Le directeur de la santé a indiqué que la commission de wilaya chargée de la préparation de l'opération de vaccination contre le virus corona a été installée le week-end dernier et procède à un inventaire de tous les moyens opérationnels et logistiques. Ces moyens incluent les capacités de stockage du vaccin

au niveau des établissements publics et privés, en plus d'engager le tissu économique qui contribuera à cette opération suite à un recensement de sept entrepôts dotés de moyens de froid au niveau du secteur sanitaire public, ce qui offre la possibilité de mettre en place une unité centrale de stockage. Dans une première phase, le plan porte sur la mobilisation d'au moins 12 camions pour assurer le transport quotidien du vaccin vers les différentes unités de vaccination, le recrutement de tous les moyens humains pour les services de santé et la formation de toutes les équipes en charge de cette opération, a-t-il expliqué.

A Annaba, le directeur de la santé a, à son tour, annoncé aux médias des détails au sujet du plan de vaccination contre le coronavirus. Il a expliqué que l'opération s'effectuera en trois phases : la première sera destinée aux professionnels de la santé et les corps constitués, la deuxième pour les personnes

âgées et les malades chroniques et la troisième phase concernera les étudiants et le reste de la population. Les lieux de vaccination et les équipements destinés à la conservation et le transport des doses sont déjà arrêtés. Le responsable local a néanmoins évoqué une insuffisance en moyens de transport du vaccin. Le fait de déterminer d'éventuelles lacunes est un bon signe, dans la mesure où l'on pourra ainsi anticiper et prévoir des solutions. Des opérations similaires sont effectuées ou sont en cours dans bien d'autres wilayas. Il y a plus d'une semaine, le ministère de la Santé avait adressé une instruction aux directions de la santé de wilaya, leur enjoignant de procéder au recensement des frigos disponibles au niveau des différentes structures de santé. Cela d'autant que le problème devrait se poser au cas où l'Algérie optera pour un vaccin dont la conservation nécessite une température de -70° et -08° Celsius.

A. F.

3 587 personnes arrêtées à Alger en novembre

## La criminalité sévit toujours

L'Algérie fait ses preuves même s'il lui reste du chemin à parcourir, car plus que par le passé la criminalité est devenue un véritable fléau de société contre lequel les services de police sont souvent debout. Le phénomène prend des proportions alarmantes dans certaines villes algériennes, au point de devenir l'une des principales causes d'inquiétudes des citoyens et ce, en dépit des énormes efforts fournis dans la lutte contre la propagation de la délinquance. En effet, la criminalité est en train de plonger la société dans la peur et l'insécurité. Vols, agressions physiques, trafic de drogue, meurtres, sont autant de délits enregistrés par les services de l'ordre. Cette recrudescence alarmante est observée dans plusieurs régions du pays, même les zones reculées ne sont pas épargnées.

Effectivement, durant le mois de novembre dernier, les services de sécurité de la wilaya d'Alger ont arrêté plusieurs individus impliqués dans divers crimes et délits et saisi d'importantes quantités de drogue et de produits prohibés. Au total, 3 587 personnes ont été arrêtées par les services de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger, dans le cadre de la lutte contre la criminalité urbaine, dont 1 670 pour détention et usage de stupéfiants et de substances psychotropes et 228 pour port d'armes prohibées, a indiqué, hier, un communiqué de la Direction de la Sûreté nationale. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité urbaine, les services de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger ont traité, durant le mois de novembre dernier, «3 013 affaires ayant entraîné l'arrestation de 3 587 présumés auteurs qui ont été

déférés devant les instances judiciaires compétentes, dont 1 670 pour détention et usage de stupéfiants et substances psychotropes, 228 pour port d'armes prohibées, et 1 689 pour divers délits», précise le communiqué. Concernant le port d'armes prohibées, les mêmes services ont traité, durant la période, «217 affaires, impliquant 228 personnes présentées devant les instances judiciaires compétentes, dont 10 ont été placées sous mandat dépôt», ajoute la même source.

### Démantèlement d'un réseau de trafic de drogue

Les éléments de la Sûreté d'Alger ont procédé, dans des opérations distinctes, à l'arrestation de 9 individus impliqués dans diverses affaires liées au trafic de drogue (cannabis et psy-

## LA QUESTION DU JOUR

### Sous le signe de la pandémie

Suite de la page une

C'est que lors de la première vague, le nombre des décès tendait bien à croître en fonction de celui des contaminations, se situant alors dans une fourchette comprise entre 2 et 1 %. Lors de la deuxième, cette corrélation s'est en revanche distendue, du fait du recours à des traitements de plus en plus adaptés. Preuve a été faite que le Covid-19 se guérissait en réalité, bien qu'aucun traitement spécifique n'ait encore été trouvé. Beaucoup en ont été et seront frappés, mais peu en sont morts et en mourront à l'avenir. Chez nous par exemple, en quasiment une année de pandémie, nous avons déploré moins de 3 000 décès. Nous payons annuellement à la route un tribut bien plus lourd. On n'aurait pas parlé de deuxième ou de troisième vague, comme c'est déjà le cas au Canada et aux Etats-Unis, après leurs deux Thanksgiving, si celles-ci n'étaient pas plus hautes que la première. Il ne sera donc question de troisième vague, c'est-à-dire là où elle n'est pas censée être déjà à l'œuvre, que s'il y a net accroissement des chiffres, et d'abord celui des nouveaux cas. Il se trouve que l'année prochaine sera celle de la vaccination de masse, d'une ampleur sans précédent dans l'histoire. Bien des épidémies ont éclaté dans l'histoire, mais aucune n'a autant que celle-ci mérité le nom de pandémie. La vaccination devrait enrayer la troisième vague là où elle n'a pas encore déferlé, et endiguer la quatrième, là où la troisième est déjà arrivée, comme aux Etats-Unis. Comme l'opération s'étendra sûrement sur plusieurs mois, même dans les pays où elle a déjà commencé, l'année prochaine sera elle aussi placée sous le signe de la pandémie. Il faut seulement espérer que les vaccins élaborés par les laboratoires de différents pays seront suffisamment efficaces pour bloquer son expansion. Et faire en sorte qu'il ne soit nulle part dans le monde question de quatrième vague.

M. H.

chotropes), au vol et à l'escroquerie, entraînant la saisie de 7,5 kg de cannabis, selon un communiqué des services de la Sûreté nationale. Il s'agit de l'affaire de démantèlement d'un réseau criminel spécialisé dans le trafic de drogue (cannabis et psychotropes), activant à l'ouest de la capitale. Après intensification des opérations sur le terrain, 4 mis en cause ont été arrêtés avec saisie de 7,5 kg de cannabis, 12 capsules de psychotropes, une arme blanche et 3 véhicules, précise la même source.

Meriem Benchaoua

Koléa

### Zeghmati inaugure l'Ecole supérieure de la magistrature

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a procédé hier à l'inauguration de l'Ecole supérieure de la magistrature (ESM) à Koléa, dans la wilaya de Tipasa, en présence du président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, et du premier président et du procureur général près la Cour suprême, respectivement Abderachid Tebbi et Abderrahmane Madjid. Le directeur de la justice militaire auprès du ministère de la Défense nationale, la présidente du Conseil d'Etat et le commissaire d'Etat auprès du Conseil d'Etat, étaient également présents à cette cérémonie d'inauguration, aux côtés de députés, des présidents des cours d'Alger, Blida et Tipasa, et des présidents des syndicats des professionnels du secteur de la Justice.

Après l'inauguration de l'ESM, le ministre de la Justice a procédé à l'installation d'Abdelkrim Djadi, en tant que nouveau directeur général de cet établissement scientifique, considéré comme un nouvel acquis pour le secteur de la Justice en Algérie.

Ce siège de l'ESM est doté d'une capacité d'accueil de 1 000 places pédagogiques. 116 étudiants se sont inscrits, cette année, pour y suivre une formation de base.

La formation des étudiants en magistrature s'étale sur quatre années, dont deux ans de stage pratique (sur le terrain) en alternance avec une formation théorique et appliquée.

Réalisée dans un style architectural moderne, en conformité avec les normes de qualité en vigueur, l'ESM s'étend sur une superficie de 120 000 m<sup>2</sup>.

K. T.

Règlement budgétaire 2018

# La Cour des comptes révèle anomalies et défaillances

■ La Cour des comptes a mis l'accent, dans son rapport d'appréciation sur l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2018, sur «certaines défaillances» dans les opérations d'investissement public, la maturation des études ainsi que l'exécution et le suivi des programmes d'investissement.

Par Hocine H.

**P**résentant lundi le rapport d'appréciation sur l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2018 devant la Commission des finances et du Budget à l'Assemblée populaire nationale, le président de la Cour des comptes, Abdelkader Ben Maarouf, a insisté sur l'impérative maîtrise du budget destiné à l'investissement public et le remboursement des crédits octroyés aux grandes entreprises, notamment dans le cadre du financement non conventionnel auquel a recouru le gouvernement en 2018.

Et d'affirmer que «l'efficacité des dépenses publiques et l'exécution des crédits alloués à certains secteurs constituent le noyau et une problématique dans la méthode de gestion des deniers publics».

En chiffres, le déficit budgétaire global a atteint 2 082 milliards DA en 2018, soit trois fois le déficit de 2017, en raison de la hausse sensible relevée dans les dépenses d'équipement (+74,1%) malgré la croissance des revenus budgétaires de 5,5 % durant la même période, a-t-il fait savoir.

L'exécution des opérations financières de l'Etat a été caractérisée par un déficit du Trésor

## Place des droits des femmes en droit international L'APN participe à une conférence virtuelle

L'ASSEMBLÉE populaire nationale a participé hier à une conférence virtuelle sur la place des droits des femmes en droit international et à la lumière de la nouvelle Constitution et des lois nationales, indique, lundi, un communiqué de la chambre basse du Parlement.

«La pleine participation des femmes à la prise de décision» est le principal thème de cette conférence organisée à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme.

L'APN était représentée aux travaux de cette conférence par les députées Saliha Mekharefa et Saïda Brahim Bounab.

Saliha Mekharefa est présidente de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses à l'APN et membre de la Coalition des femmes parlementaires arabes contre la violence faite aux femmes.

La députée Saïda Bounab est, quant à elle, présidente du groupe parlementaire d'amitié Algérie-Sahara occidental.

Maya G.

de -1 341 milliards DA, financé de manière non conventionnelle à hauteur de 900 milliards DA, et en exploitant les dépôts des pourvoyeurs du Trésor et les comptes financiers.

Pour le président de la Cour des comptes, ce déficit a fortement contribué à l'augmentation de la dette publique qui a atteint 7 778 milliards DA, soit 38 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui représente une hausse de 4 178 milliards DA, tout au long des années 2017-2018.

Cette croissance, ajoute M. Ben Maarouf, est principalement due à l'augmentation de la dette interne, après le recours au financement non conventionnel dont le montant s'est élevé à 5 565,2 milliards DA, soit 2 185 milliards DA en 2017 et 3 371,2 milliards DA en 2018.

Par ailleurs, les recettes budgétaires se sont élevées à près de 6 405 milliards DA, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à l'exercice 2017, ce qui reflète l'impact lié à l'augmentation dans la fiscalité pétrolière (10,5 %) et à la croissance des revenus issus des bénéficiaires et des contributions financières de l'Etat (11,6 %), a-t-il poursuivi.

Intervenant au terme de cet exposé, les députés se sont interrogés sur le recours au financement non conventionnel afin de financer l'économie et l'absence de clarifications de la part des secteurs qui ont bénéficié de ce financement.

Certains membres de la commission ont demandé des explications concernant les dotations financières destinées à l'investissement, non contenues dans le rapport de la Cour, dénonçant en même temps l'absence des annexes qui figuraient dans les rapports précédents.

Certains intervenants ont même évoqué l'absence d'une



Ph/D. R.

annexe relative aux recommandations, un document figurant dans les rapports précédents de la Cour.

D'autres membres de la commission se sont interrogés sur les causes de la poursuite de la hausse du déficit budgétaire depuis des années.

Répondant à ces préoccupations, le président de la Cour des comptes a affirmé que le recours au financement non conventionnel était une nécessité, et ce après que le gouvernement ait refusé de recourir à l'endettement extérieur et aussi en raison également de l'absence d'une possibilité de recourir à l'endettement interne.

Pour ce qui est du rapport d'appréciation, M. Ben Maarouf a indiqué qu'il a été élaboré dans des conditions difficiles

marquées par la pandémie Covid-19, ajoutant que le Cour des comptes n'avait été destinataire du projet de règlement budgétaire de l'exercice 2018 qu'en septembre 2020.

En dépit de cela, poursuit le même responsable, tous les cadres de la Cour ont été mobilisés pour rattraper le retard et élaborer un rapport global d'évaluation.

S'agissant des recommandations, le même responsable a indiqué que certaines ont été intégrées dans le rapport, citant à titre d'exemple, l'appel lancé à l'adresse des départements des Finances et d'autres ministères à l'effet d'accélérer le parachèvement des mesures prises dans le cadre de la modernisation des finances de l'Etat.

La Cour des comptes a éga-

lement préconisé la mise en place des mesures indispensables à la promotion d'un système d'information efficace, d'un contrôle interne efficace, de consolider l'élaboration du budget à travers l'intégration des dépenses non-prévisionnelles et celles qui ne sont pas actuellement intégrées dans le budget ordinaire de l'Etat, en vue d'élaborer un budget réel des charges de l'Etat.

La Cour des comptes a également mis l'accent sur l'amélioration de la qualité d'élaboration et d'évaluation des opérations d'investissement et proposé le financement des projets mûrs seulement, et ce, en vue d'éviter un retard dans la réalisation, ainsi que le recours à la réévaluation à coût élevé.

H. H.

Naftal

## Sensibilisation sur le paiement électronique dans les stations-service

**L'**Entreprise publique algérienne de commercialisation et de distribution des produits pétroliers (Naftal) a lancé lundi une campagne de sensibilisation destinée à ses clients potentiels dans la région de Ghardaïa sur le paiement électronique, en utilisant la carte à puce dans les stations-service de l'entreprise.

La campagne vise à promouvoir l'utilisation de ce mode de paiement moderne par carte magnétique, plus sécurisée, auprès des automobilistes et des clients potentiels de Naftal (entreprises privées et publiques, administrations) tout en leur prodiguant des conseils pour mieux les prémunir des cas de fraude potentielle, a indiqué, à ce sujet, le directeur du paiement électronique de Naftal, Adel Ioualalen.

Les 1 460 stations-service réparties sur le territoire national et agréées par Naftal, dont 360 appartiennent à cette dernière, seront dotées de terminaux de paiement électronique et feront partie du réseau des opérateurs utilisant ce moyen moderne de paiement, a-t-il souligné.

Depuis le lancement du e-paiement en 2017, le taux de couverture en terminaux de paiement électronique a atteint 66 % dans l'ensemble du territoire national, a ajouté M. Ioualalen, avant d'assurer qu'au début de l'année 2021, toutes les stations-service Naftal seront dotées d'appareils de paiement électronique.

La direction régionale de Naftal de Ghardaïa, qui couvre six wilayas (Adrar, Tamanrasset, Ouargla, Illizi, Ghardaïa et

Laghouat) et sept wilayas déléguées (Bordj, Badji-Mokhtar, Timimoun, In-Salah, In-Guezzam, Djanet, Touggourt et El-Menea), a atteint une couverture de 90 % en terminaux de paiement dans ses 120 stations-service.

Pas moins de sept millions d'opérations de paiement électronique ont été effectuées durant le mois de novembre dernier dans l'ensemble des stations-service de Naftal à travers le pays, a fait savoir le responsable.

Les responsables de la direction régionale de Naftal, accompagnés du directeur du paiement électronique, ont entamé des rencontres de proximité avec les différents opérateurs et partenaires économiques, expliquant le mode de paiement en ligne.

Lyes G.

## Entre vaccination et restrictions Wall Street termine en ordre dispersé

LA BOURSE de New York a terminé lundi en ordre dispersé, tiraillée entre l'optimisme entourant le début de la campagne de vaccination contre le Covid-19 aux Etats-Unis et la crainte de nouvelles restrictions dans le pays. L'indice vedette Dow Jones Industrial Average a cédé 0,62 % à 29 861,55 points et l'indice élargi S&P 500 a perdu 0,44 % à 3 647,49 points.

Le Nasdaq, à forte coloration technologique, s'est en revanche apprécié de 0,50 % à 12 440,04 points. Wall Street avait bien démarré la séance, se réjouissant du lancement d'une vaste campagne de vaccination contre le virus aux Etats-Unis, pays le plus touché par la pandémie avec plus de 300 000 décès selon le dernier relevé de l'université Johns-Hopkins. L'espoir d'un compromis au Congrès américain sur un nouveau plan de relance avait également porté le marché. Un groupe de parlementaires démocrates et de républicains doit présenter une proposition de loi comportant une enveloppe de 908 milliards de dollars pour les foyers et les entreprises, en vue d'un vote dans la semaine. Mais le Dow Jones et le S&P 500 se sont repliés en deuxième partie de séance après des déclarations du maire de New York, Bill de Blasio, laissant entendre qu'une fermeture totale de la ville, similaire à celle du mois de mars, n'était pas à exclure pour contenir la propagation du virus. «Cet avertissement a vraisemblablement causé des inquiétudes plus larges sur des confinements ailleurs dans le pays», notent les analystes de Briefing.com. Des craintes sur des mesures similaires en Europe ont également fait battre de l'aile la Bourse new-yorkaise. Par ailleurs, plusieurs entreprises cotées ont profité lundi d'une vague d'annonces de fusion-acquisition. La biotech américaine Alexion (+29,20 %), spécialisée dans les maladies rares, a été rachetée pour 39 milliards de dollars par le groupe pharmaceutique britannique AstraZeneca. Le géant américain du jeu vidéo Electronic Arts (+1,28 %) a proposé 945 millions de livres pour racheter le groupe britannique Codemasters. Le site de logiciels pour formations professionnelles PluralSight (+6,38 %) a été racheté pour 3,5 milliards de dollars par la société d'investissement Vista Equity Partners. Blackstone (-1,14 %) a pour sa part baissé après avoir annoncé son intention de déboursier 3,45 milliards pour racheter les bâtiments abritant des laboratoires de recherche à Boston à Brookfield Asset Management. Le reste de la semaine à Wall Street sera animé par le dernier rendez-vous de politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed), qui se tient depuis hier. Sur le marché obligataire, le rendement à 10 ans sur les bons du Trésor a fini à l'équilibre, se maintenant à 0,8964 %.

Lilia A.

## Pétrole

# La 25<sup>e</sup> réunion de l'Opep+ reportée au 4 janvier

■ L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a annoncé hier le report de la 25<sup>e</sup> réunion du Comité de suivi de l'accord Opep et non Opep (JMMC) au 4 janvier prochain, qui sera suivie le même jour de la 13<sup>e</sup> réunion ministérielle de l'Opep+.

Par Salem K.

«**L**a 47<sup>e</sup> réunion du Comité technique conjoint (JTC) et la 25<sup>e</sup> réunion du Comité ministériel conjoint de suivi Opep et non Opep (JMMC), initialement prévues pour les 16 et 17 décembre 2020, ont été reportées aux 3 et 4 janvier 2021, respectivement», a précisé la même source dans un communiqué publié sur son site web. L'Organisation a également annoncé officiellement la tenue de 13<sup>e</sup> réunion ministérielle de l'Opep et des non-Opep le 4 janvier prochain. Dimanche dernier, le ministre de l'Energie et président en exercice de la conférence de l'Opep, Abdelmadjid Attar, avait annoncé que les pays de l'Opep+ examineront le 4 janvier prochain la situation du marché pétrolier mondial pour prendre la décision d'augmentation de la production si les prix se stabiliseraient ou dépassaient 50 dollars le baril. Cette réunion intervient après la récente décision prise par les 23 signataires de la Déclaration de coopération (Doc) de procéder à une augmentation graduelle de leur production pétrolière de l'ordre de 500 000 b/j à partir de janvier prochain, au lieu des deux millions de barils initialement pré-



P.V.D.R.

vus. Cette hausse de production limitée à un demi-million de b/j a été décidée après de longues négociations et suite à une proposition de l'Algérie, du Koweït et de l'Azerbaïdjan, visant à maintenir la stabilité du marché pétrolier et soutenir les prix du brut, qui ont été impactés depuis mars dernier par la baisse de la demande mondiale causée notamment par la pandémie de Covid-19. La prochaine réunion vient également en

application de la décision des pays de l'Opep+ de tenir des réunions mensuelles à partir de janvier 2021 pour évaluer les conditions du marché et décider de nouveaux ajustements de production pour le mois suivant, les ajustements mensuels supplémentaires ne dépassant pas les 500 000 barils par jour. Les JTC et JMMC sont mandatés pour examiner les conditions et les perspectives du marché mondial du pétrole et surveiller

l'évolution de la situation et les niveaux de conformité aux ajustements volontaires de production adoptés par l'Opep et la réunion ministérielle non Opep. Le JMMC est composé de sept pays membres de l'Opep (Algérie, Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Irak, Koweït, Nigeria et Venezuela) et de deux pays non membres de l'Organisation (Russie et Kazakhstan).

S. K.

## Agriculture

## Le son pour l'alimentation de bétail disponible à un prix raisonnable

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a affirmé, à Alger, que son département était en train de mettre à la disposition des éleveurs le son de blé pour l'alimentation de bétail à un «prix raisonnable». Lors de son intervention au Forum du quotidien «Le Soir d'Algerie», M. Hemdani a expliqué que son département s'est engagé, à travers l'Office national des aliments du bétail (ONA), à couvrir les besoins du marché national avec un produit alternatif qui est le son de blé pour le substituer au maïs dont le prix a fortement augmenté sur les marchés mondiaux en raison de la crise sanitaire de Covid 19. A ce propos, le ministre a fait part d'un nouveau dispositif qui stipule que 30 % du son des meuneries issu de blé tendre et dur doit revenir à l'Onab qui doit le distribuer, à son tour, aux éleveurs, mettant ainsi fin à la spéculation qui fait que le prix du son soit commercialisé à un prix très élevé, soit «deux fois plus que le prix du blé». A cet effet, le ministre a fait savoir qu'une nouvelle note à l'intention des walis a été promulguée par le ministère, leur ordonnant d'infliger des pénalités aux spéculateurs, ajoutant que le prix du son a été plafonné à 1 500 dinars et qu'il ne devrait pas dépasser ce seuil. Interrogé sur le blé avarié importé de Lituanie, le ministre a affirmé que «les résultats préliminaires des analyses ont

confirmé que le blé est enrobé (touché par les pesticides)», ajoutant que les analyses sont toujours en cours pour déterminer le degré de la gravité de ce pesticide. Il a tenu à préciser que toute transaction commerciale obéit à un cahier des charges et qu'à l'embarquement le produit est testé pour s'assurer qu'il est sain, loyal et marchand, ajoutant qu'à l'issue des contrôles, «il s'est avéré que ce blé ne répondait pas aux conditions exigées». Par ailleurs, le ministre a évoqué la stratégie de son département qui œuvre pour le développement des grandes cultures afin de réduire la facture des importations des produits alimentaires. «Nous avons lancé ce programme pour développer les filières de base notamment les huiles, le lait, les blés (dur et tendre), le maïs et le sucre», a-t-il énuméré, affirmant que l'objectif est de «satisfaire au moins 30 % des besoins du marché national en ces produits et réduire les dépenses, ce qui permettra de renflouer les caisses de l'Etat».

A titre indicatif, il a expliqué que le développement de la production de blé permettra à l'Algérie d'économiser un milliard de dollars et celle du colza 500 millions de dollars.

Le ministre a toutefois souligné la nécessité d'une production équilibrée basée sur les principes du développement durable et qui tiendrait compte des besoins du marché. «Il ne faut pas focaliser sur un produit au

détriment d'un autre et réaliser des excédents qui deviennent problématiques par la suite», a-t-il recommandé, affirmant, à ce propos, que son département travaille sur une cartographie agricole de territoire afin de créer des pôles agricoles, en tenant compte de la spécificité et de la vocation de chaque région mais aussi des changements climatiques et de la fragilité de certains écosystèmes.

«Il y a des produits phares qu'on peut placer facilement sur le marché mondial», a-t-il dit, lançant un appel aux opérateurs pour s'y impliquer. A une question sur le megaprojet d'élevage de vache que l'Algérie avait initié en partenariat avec des opérateurs américains, le ministre a répondu que ce projet «fait partie du passé».

Le ministre a assuré, par ailleurs, que les produits nationaux sont très compétitifs sur les marchés internationaux, notamment au Moyen-Orient et en Russie.

«Il y a des produits phares qu'on peut placer facilement sur le marché mondial», a-t-il dit, lançant un appel aux opérateurs pour s'y impliquer. A une question sur le megaprojet d'élevage de vache que l'Algérie avait initié en partenariat avec des opérateurs américains, le ministre a répondu que ce projet «fait partie du passé».

Le projet portait sur 30 000 vaches par ferme, ce qui est «inconcevable», a-t-il jugé, évoquant ses éventuels «impacts néfastes sur l'environnement».

Nabila T.

## Bordj Bou-Arréridj Distribution de 100 chaises roulantes fonctionnant à l'énergie solaire aux handicapés moteurs

**CENT FAUTEUILS** roulants, fonctionnant à l'énergie solaire, ont été distribués à Bordj Bou-Arréridj au profit de handicapés moteurs, à l'occasion de la célébration de la Journée arabe des personnes aux besoins spécifiques, a-t-on appris, lundi, auprès de la Direction locale de l'action sociale (DAS).

La distribution de ces fauteuils roulants, un don du Groupe Condor, a été présidée par le wali, Mohamed Benmalek, en présence du président du Conseil d'administration du même Groupe, Abderrahmane Benhamadi, au centre de l'enfance assistée de Bordj Bou-Arréridj.

A cette occasion, 100 radiateurs équipés d'un système de détection des fuites de gaz ont également été octroyés au profit des familles nécessiteuses vivant dans les zones d'ombre de Mansoura, Bir Kasdali, Djaâfra et Hamadia, et dont la Direction de l'action sociale va procéder à la distribution aux familles concernées, a indiqué la même source.

Parallèlement à cette opération, le chef de l'exécutif local a donné le coup d'envoi d'une caravane de solidarité, un don octroyé par le Groupe Condor, constitué de denrées alimentaires et environ 2 000 lampes économiques au profit de familles démunies vivant dans les zones d'ombre des daïras de Djaâfra, Hamadia, Mansoura et Bir Kasdali, et ce, sous la supervision des services de la DAS.

Le wali de Bordj Bou-Arréridj a salué, dans ce contexte, ces actions de solidarité en direction des personnes handicapées et des habitants des zones d'ombre, où un ensemble de systèmes d'énergie solaire et des pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire ont été distribués il y a plusieurs semaines au profit des zones d'ombre de la wilaya.

Ali O.

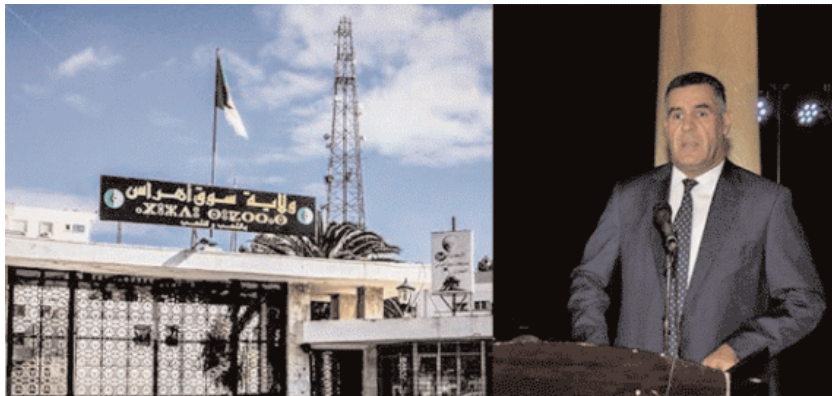
## Souk Ahras

# Les délais d'étude des demandes d'investissement «n'excéderont pas les 20 jours»

■ Le wali de Souk Ahras, Lounès Bouzegza, a affirmé, lundi, que «les délais d'étude des dossiers de demandes d'investissement dans les divers secteurs n'excéderont pas les 20 jours».

Intervenant lors d'une rencontre d'adoption des règlements intérieurs de la commission de wilaya d'aide à la localisation et la promotion de l'investissement et de régulation du foncier, le responsable de la wilaya a indiqué que «la réduction des délais d'étude des dossiers de demandes d'investissement permettra aux investisseurs de lancer leurs projets dans les divers domaines y compris agricole constituant la vocation par excellence de la wilaya».

Au cours de la rencontre tenue au siège de la wilaya en présence des directeurs exécutifs concernés, des chefs de daïra, des responsables des chambres du commerce et de l'industrie et de l'agriculture, du guichet unique Andi, de l'Aniref, de l'agence de wilaya de gestion et régulation du foncier urbain, le wali a déclaré que «la priorité



dans le traitement des dossiers est à ceux des projets qui participent à la réduction des importations, encouragent l'exportation, génèrent des emplois et richesses et valorisent les ressources locales et régions enclavées». M. Bouzegza a fait savoir

que la wilaya dispose d'assiettes foncières dont la zone industrielle de M'daourouch, les zones d'activités d'Oued Kebrit, Sidi Fredj et Bir Bouhouch et des terrains récupérés dans le cadre de l'assainissement du foncier industriel qui seront mis à la dis-

position des investisseurs sérieux. L'étude des dossiers des investisseurs débutera «dans la transparence» une fois les règlements intérieurs de la commission adoptés et le dossier du foncier assaini, a-t-on conclu.

APS

## Saida

# Sessions de formation dans plusieurs métiers pour plus de 240 jeunes

Plus de 241 jeunes de la wilaya de Saida ont bénéficié de sessions de formation dans plusieurs activités artisanales depuis janvier dernier à ce jour, a-t-on appris, lundi, du directeur de la Chambre d'artisanat et des métiers «Saidi-Benyebka» de la wilaya.

Ammari Smail a indiqué que la CAM de

Saida a organisé 24 sessions de formation couronnées de diplômes en faveur de jeunes dans des activités artisanales touchant la couture traditionnelle, la fabrication de gâteaux, l'énergie solaire, la soudure et autres. Ces sessions de formation visent à qualifier des bénéficiaires pour leur permettre d'ouvrir des ateliers et de créer de

nouveaux postes d'emploi, a-t-on souligné.

La Chambre d'artisanat et des métiers de Saida organise la semaine prochaine une nouvelle session de formation de 20 jeunes dans le domaine de la fabrication du cuir de cinq jours au niveau de son siège, a signalé Ammari Smail.

APS

## Médéa/Pour leur exploitation à d'autres fins

# Récupération d'anciens sièges de la Garde communale

Plusieurs anciens sièges de la Garde communale, implantés dans la daïra d'El-Omaria, à l'est de Médéa, inoccupés depuis de nombreuses années, viennent d'être récupérés dans la perspective de leur exploitation à d'autres fins, a-t-on appris, lundi, auprès des services de la wilaya.

Il s'agit, selon la même source,

ce, des anciens sièges de la Garde commune de Ain-Lazzaza et Ouled Brahim-centre, dans la commune d'Ouled-Brahim, ainsi que les sièges de la Garde commune de Ouled Turki, Ain El-Hamra et Sidi-Salem, situés dans la commune d'El-Omaria.

Une fois réaménagés, ces sièges seront exploités, soit en

structure sanitaire de base, d'annexes administratives ou auront une autre vocation, en fonction de la demande ou des besoins exprimés localement, a-t-on expliqué.

L'on apprend, par ailleurs, l'affectation de locaux à usage professionnel, situés dans la commune d'El-Haoudine, nord-est de Médéa, au secteur de la

Santé, en vue de leur aménagement en polyclinique.

Une subvention financière d'un montant de l'ordre de 12 millions de DA a été débloquée pour le financement des travaux d'aménagement de cette polyclinique, appelée à remplacer, à terme, l'ancienne polyclinique de la commune, a-t-on signalé.

Y. N.

## Mila/Commune de Ouled Khalouf

# Reboisement de 345 hectares de terres en friche

L'Entreprise régionale du génie rural (ERGR) Aurès, représentée par la direction des projets de Mila, a procédé à une opération de reboisement visant un total de 345 ha de terres en friche situés dans la commune de Ouled Khalouf, dans la partie sud de la wilaya, a affirmé, lundi, le directeur du projet, Oussama Maghnoos. Dans une déclaration à l'APS, ce responsable a précisé que cette opération

ayant débuté récemment a abouti, à ce jour, au reboisement d'une superficie de près de 30 ha de la première tranche d'un programme scindé en deux, une première comprenant le reboisement de 95 ha, et une seconde ciblant une surface de 250 ha.

Selon la même source, les opérations liées à la deuxième tranche du programme seront entamées au début du mois de janvier prochain, soulignant que la durée de chaque opération a

été fixée à trois ans.

M. Maghnoos a également ajouté que «les terres concernées par le reboisement dans le cadre de ce projet central, dont la wilaya de Mila a bénéficié au titre de l'année 2020, s'étendent des frontières de Sétif à celles de Batna», précisant que «la wilaya de Mila s'entrecroise avec ces deux wilayas sur le territoire de la commune de Ouled Khalouf».

La même source a fait savoir, par ailleurs, que le choix des

arbres plantés s'est porté sur le pin et le pin d'Alep, en raison de l'adéquation de ces deux espèces d'arbres avec le climat et à la nature du sol de la région de Ouled Khalouf.

Aussi, dans le cadre des programmes supervisés par l'ERGR-Aurès au niveau de la wilaya, M. Maghnoos a fait état, en outre, du lancement d'une opération de plantation d'oliviers sur 200 ha de terres appartenant à des privés, et ce, sur l'ensemble du ter-

ritoire de la wilaya.

Il a déclaré, en ce sens, que les travaux seront effectués en coordination avec la Conservation des forêts de Mila qui a procédé à l'élaboration des listes des bénéficiaires du programme de plantation d'arbres fruitiers pour l'année en cours et les a transmis à l'entreprise régionale du génie rural Aurès pour entamer les travaux de creusage et de reboisement.

Kamel L.

## Journées cinématographiques de Carthage

## Une édition pas comme les autres

■ La 31<sup>e</sup> édition exceptionnelle des Journées cinématographiques de Carthage aura lieu du 18 au 23 décembre courant avec le strict respect des mesures de prévention contre la pandémie de Covid-19. Les organisateurs de cet événement tant attendu par les cinéphiles ont expliqué que «la question d'organiser les JCC sur une plateforme virtuelle s'est posée par moments, mais nous y avons résisté pour les maintenir dans les salles de cinéma...». L'Algérie sera présente lors de cette édition qui ne verra pas de compétition, avec un long métrage seulement et cinq courts métrages.

Par Abba Selles

La 31<sup>e</sup> édition exceptionnelle des Journées cinématographiques de Carthage sera sans compétition. Cette manifestation filmique qui s'organise du 18 au 23 du mois de décembre courant, sera «l'occasion tant attendue de redonner envie au public de revenir dans les salles, après des mois d'absence, pour savourer une sélection de longs et courts métrages arabes et africains qui ont marqué l'histoire du festival ces cinquante-quatre dernières années», expliquent les organisateurs sur le site internet de l'événement.

«Des manifestations riches et diversifiées destinées gratuitement au public fidèle et aux nombreux invités du festival seront organisées», précisent la même source. Des films récents et d'autres classiques permettront au public tunisien de découvrir la production cinématogra-



phique arabe et africaine.

L'Algérie sera présente, comme de coutume, lors de cet événement. Dans la section long-métrage, c'est «*Fi rassi rond-point*» de Hassan Ferhani qui représente le pays. Quant à la section courts métrages, l'Algérie sera présente avec «*Les jours d'avant*» de Karim Moussaoui, «*El Moudja*» de

Omar Belkacemi, «*Khouya*» de Yanis Koussim, «*La pelote de laine*» de Fatma Zahra Zaâmoum ainsi que «*Le voisin*» de Belkacem Hadjadj.

Des rencontres débats seront entre autres animées par des professionnels autour des films projetés et sur la production filmique en générale.

Les experts et professionnels

participant à ce rendez-vous cinématographique reviendront, lors du Forum consacré au devenir des JCC, sur les enjeux et les défis à prendre pour être à la hauteur des attentes et assurer un bon niveau de participation. Ce Forum sera aussi une occasion pour faire des propositions et des recommandations pour les prochaines éditions du

Festival.

La 31<sup>e</sup> édition exceptionnelle des Journées cinématographiques de Carthage ne sera pas uniquement pour les passionnés de cinéma. Il y aura aussi des soirées musicales animées par des artistes connus où le talent du jeune chanteur sera à l'honneur.

A. S.

### Association culturelle des arts modernes d'Oran Des chansons enregistrées pour la promotion des Jeux méditerranéens

L'ASSOCIATION culturelle des arts modernes d'Oran s'attelle actuellement à la production de chansons pour la promotion des Jeux méditerranéens prévus dans la capitale de l'Ouest algérien en 2022, a-t-on appris, lundi, de son président, Mokhtar Souag.

L'association lancera avant la fin de l'année en cours l'enregistrement de trois chansons, dont deux en genre Rai et une autre en Wahrani (oranais), soulignant que ces chansons abordent l'histoire d'Oran tout en louant la destination touristique de cette ville et le rendez-vous sportif méditerranéen.

M. Souag est l'auteur et compositeur de ces chansons qui seront produites sous forme de clip en langues arabe et anglaise où seront filmés différents sites archéologiques, historiques et quartiers populaires d'El Bahia, en collaboration avec la direction de la culture d'Oran, a-t-on fait savoir.

Les chansons seront interprétées par des artistes connus sur la scène internationale et présentées devant les instances concernées un mois avant le coup d'envoi des Jeux méditerranéens, a annoncé le président de l'association qui est membre de l'Organisation internationale des auteurs et compositeurs «Lascam».

M. K.

## Théâtre national algérien La formation dans le 4<sup>e</sup> art en débat

Des académiciens ont débattu, dimanche, des problématiques de la formation théâtrale, au deuxième jour du colloque sur le théâtre algérien abrité par le Théâtre national algérien (TNA).

Dans son intervention à l'occasion, Brahim Naouel, professeur de critique dramatique à l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel (Ismas), a mis en avant la formation assurée par l'Institut «en dépit des difficultés», citant en particulier le rôle du défunt Mustapha Kateb dans ce domaine. Il a plaidé, dans ce sens, pour «une école de formation algérienne à dimensions philosophiques et anthropologiques locales». Brahim Naouel a déploré «le peu d'intérêt accordé par le ministère de

la Culture et des Arts au volet de la formation théâtrale» et «l'absence de stratégies et de programmes d'enseignement du théâtre».

S'exprimant sur la formation académique dans le domaine du théâtre, l'écrivain critique et professeur d'art à l'Université de Sidi Bel-Abbès, Idris Karoua, a souligné «l'importance des connaissances théoriques pour les comédiens avant de passer à la pratique».

Il a préconisé, en outre, d'accorder un plus grand intérêt à «la recherche scientifique dans le domaine des arts», considéré comme étant un domaine «non productif».

Pour sa part, le professeur de la critique dramatique à l'Université de Saïda, Mebarki Boualem, a mis en avant l'expérience du

département des arts de ladite Université dans la formation théâtrale.

Le colloque sur le théâtre algérien, placé sous le thème «Trait d'union, critique de l'expérience théâtrale algérienne», est organisé par le TNA sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, en collaboration avec l'Institut arabe de théâtre de Sharjah (Emirats arabes unis), avec la participation de dramaturges, de chercheurs, d'universitaires et de critiques.

Pour la journée de lundi, les organisateurs ont consacré les travaux au mouvement de la critique dramatique, au théâtre de l'enfant, en sus de l'impact des législations, des institutions et des festivals sur le théâtre algérien.

L. B.

### Patrimoine

## La ministre de la Culture en visite à La Casbah d'Alger

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a effectué lundi une visite de travail dans deux sites de La Casbah d'Alger, à l'occasion de la commémoration du 28<sup>e</sup> anniversaire du classement de cette cité millénaire au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

La ministre s'est rendue sur le site des fouilles archéologiques de la place des Martyrs, petit musée à ciel ouvert qui renferme des vestiges archéologiques retraçant plus de 2 000

ans d'histoire de la capitale, où elle a reçu des explications sur cette opération entamée en 2013 par un groupement constitué du Centre national de recherche en archéologie et de l'Institut des recherches archéologiques préventives (Inrap, France), et qui a mis au jour des vestiges archéologiques visibles à l'entrée et à l'intérieur de la station de métro.

M<sup>me</sup> Bendouda a instruit ses services pour «relancer» le projet de musée de site prévu initialement à la fin des fouilles en

2017 et qui devait être livré avec la station de métro de la place des Martyrs.

Elle s'est également rendue au Centre des arts du Palais des Rais-Bastion 23 où la directrice de l'établissement et le directeur général de l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (Ogebc) lui ont présenté des exposés sur les efforts de sauvegarde et de conservation.

Malika Bendouda a, pour sa part, évoqué de nouveaux projets à mettre en œuvre prochainement pour la sauvegarde de

La Casbah ainsi que l'exploitation commerciale de la Citadelle d'Alger (haute Casbah), récemment ouverte partiellement aux visiteurs, en partenariat avec de petites entreprises.

Récemment le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait présidé un Conseil interministériel consacré à l'examen du dossier relatif à la sauvegarde de La Casbah d'Alger, en rappelant les «engagements» pris pour la sauvegarde et la conservation de la vieille médina.

F. H.



Nigeria

# Le groupe jihadiste Boko Haram revendique l'enlèvement de centaines de lycéens

■ Abubakar Shekau, leader de Boko Haram, a revendiqué l'enlèvement de plusieurs centaines de lycéens dans le nord-ouest du Nigeria, dans une zone éloignée de leur bastion, marquant un tournant important dans l'expansion du groupe jihadiste.

Par Mourad M.

**A**u moins 333 adolescents sont toujours officiellement portés disparus depuis l'attaque de leur pensionnat à Kankara dans l'État de Katsina (nord-ouest), dans la nuit de vendredi à samedi.

Plus d'une centaine d'hommes armés à moto ont attaqué cette école publique rurale et alors que certains lycéens ont réussi à s'échapper, d'autres ont été rattrapés, séparés en plusieurs groupes et emmenés par des assaillants, selon des habitants contactés par l'AFP.

Bien que ce kidnapping de masse ait ravivé le spectre de l'enlèvement de Chibok en 2014, lorsque 276 jeunes filles avaient

été enlevées dans leur internat, il avait été d'abord attribué à des «bandits» agissant a priori sans motivation idéologique ni religieuse.

En effet, les kidnappings contre rançon sont monnaie courante dans cette partie du Nigeria, et des groupes armés terrorisent les populations, volent leur bétail et leur village pour des raisons financières.

Mais hier matin, dans un message vocal diffusé selon les canaux traditionnels du groupe, Abubakar Shekau, chef historique de Boko Haram, a revendiqué l'enlèvement des lycéens à Katsina. «Je suis Abubakar Shekau et nos frères sont derrière l'enlèvement à Katsina», a-t-il fait savoir. De nombreux experts et observateurs de la région avaient mis en garde contre un



PH. &gt; D. R.

possible rapprochement de ces «bandits» criminels avec les groupes jihadistes qui étendent leur influence dans toute la région sahélienne, du centre Mali au Lac Tchad (nord du Cameroun). «Il y a eu des informations selon lesquelles d'anciens combattants qui ont quitté Boko Haram ou Iswap (groupe État Islamique en Afrique de l'Ouest) ont désormais rejoint les rangs des bandits dans le nord-ouest du Nigeria», explique Idayat Hassan, du Centre pour la démocratie et le développement (CDD-West Africa), think-tank basé à Abuja.

«D'autre part, nous avons vu certains groupes prêter allégeance à Shekau ces derniers mois», note l'experte en sécurité dans une interview avec l'AFP.

Constat partagé par Nnamdi Obasi, chercheur nigérian pour International Crisis Group, qui avait publié un rapport en mai dernier s'inquiétant de l'expansion de l'influence des groupes jihadistes à travers tout le nord du Nigeria, et notamment dans les États du nord-ouest (Katsina, Zamfara, Sokoto, Kaduna,...).

«Depuis le début de l'année

2019, les gouverneurs de ces États ont prévenu (le pouvoir central) de l'infiltration jihadiste du groupe de Boko Haram dans la région», rappelle M. Obasi.

Le Président Muhammadu Buhari, qui est lui-même originaire de Katsina et qui était d'ailleurs en visite chez lui le week-end dernier au moment de l'enlèvement, a condamné l'attaque et ordonné le renforcement de la sécurité dans toutes les écoles.

## Les établissements scolaires ont également été fermés

La Présidence avait affirmé dès samedi que l'armée avait localisé «le repaire des bandits», ajoutant qu'une opération militaire était en cours.

La situation sécuritaire s'est largement détériorée dans le nord du Nigeria depuis l'élection de Buhari en 2015, musulman originaire du nord du pays, qui avait pourtant fait de la lutte contre Boko Haram sa priorité.

Le groupe jihadiste d'Abubakar Shekau a commis de nombreuses atrocités ces der-

nières semaines. Il a revendiqué le massacre de dizaines de travailleurs agricoles près de Maiduguri, la capitale de l'État du Borno, ainsi que l'attaque «barbare» ce week-end sur un village près de Diffa, au Niger voisin, où au moins 28 personnes ont été tuées, la plupart brûlées vives.

Le chef de l'État nigérian, âgé de 77 ans, avait annoncé qu'il s'exprimerait devant l'Assemblée nationale la semaine dernière pour s'expliquer au sujet de l'insécurité rampante qui gagne le pays, avant de faire marche arrière.

«L'Assemblée Nationale n'a aucun pouvoir constitutionnel de faire la leçon au président en son rôle de commandant général des forces armées», avait justifié son ministre de la Justice, Abubakar Malami.

Le conflit jihadiste a fait 36 000 morts, essentiellement dans le nord-est du pays, sur les pourtours du Lac Tchad, et plus de deux millions de personnes ne peuvent toujours pas regagner leur foyer. Il s'est étendu au Tchad, Cameroun et Niger, pays voisins du bassin du Lac Tchad.

M. M.



## Commentaire

### Régulations

Par Fouzia Mahmoudi

**APRÈS CHAQUE** attentat en Europe, où les réseaux sociaux ont été utilisés par des terroristes pour s'organiser ou pousser à la haine, des personnalités politiques montent au créneau pour réclamer un encadrement plus strict de ces «zones de non-droit». «L'Internet ne peut rester un Far West», affirme le commissaire au Marché intérieur, Thierry Breton, qui présente cette semaine de nouvelles réglementations européennes avec la vice-présidente de la Commission, Margrethe Vestager. Le Règlement sur les services numériques («Digital Services Act» ou DSA) imposera à tous les intermédiaires en ligne de coopérer avec les régulateurs pour retirer des contenus illégaux, comme des appels au meurtre. Les plus grandes plateformes, celles comptant plus de 45 millions d'utilisateurs, soit 10 % de la population de l'Union européenne, se verront imposer des obligations de moyens (humains ou automatisés) pour garantir leur capacité à intervenir rapidement en cas de notification. Elles seront auditées tous les six mois. Chaque État membre devra désigner une autorité nationale chargée de réguler les réseaux sociaux. Elles seront réunies dans un conseil permanent au niveau européen pour veiller au bon respect des lois en vigueur. Les plus grandes plateformes devront ouvrir leurs algorithmes aux autorités qui en feront la demande. Elles devront dire comment elles décident des informations et produits qu'elles recommandent, et donner la possibilité d'influencer ces décisions. Elles devront révéler qui paye pour les publicités que nous voyons et pourquoi nous avons été ciblés. Cette transparence ciblera aussi des pratiques anticoncurrentielles. Google, par exemple, est accusé de paramétrer son moteur de recherche pour rendre ses offres plus visibles que celles des concurrents. La nouvelle loi visera l'interdiction de «l'auto-préférence». La grande nouveauté sera la création d'interdictions et d'obligations touchant uniquement les acteurs les plus puissants dans le Règlement sur les marchés numériques («Digital Market Act» ou DMA), complément du DSA. L'exécutif européen veut interdire aux «plateformes systémiques» de profiter des données de leurs clients business pour les concurrencer, comme Amazon est accusé de le faire avec des revendeurs de sa plateforme. Les géants de la tech seront aussi contraints de fournir aux entreprises clientes l'accès aux données qu'elles génèrent. Les plateformes ne pourront plus utiliser des données collectées à travers plusieurs services pour profiler un utilisateur contre son gré. Thierry Breton a promis des «sanctions dissuasives». Dans le DSA, les amendes pourront atteindre jusqu'à 6 % du chiffre d'affaires et, «en dernier ressort», le régulateur pourra interdire le service en Europe. Le DMA prévoit des amendes jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires et la possibilité de «démanteler» l'entreprise. Ce n'est toutefois pas la première fois que ces propositions sont mises sur la table et jusqu'à ce jour les grandes compagnies internationales visées ont toujours réussi à déjouer les tentatives de réglementations européennes bien que, cette fois-ci, les négociateurs en charge de ce dossier semblent particulièrement motivés à obtenir des résultats et non plus uniquement les habituelles promesses creuses.

F. M.

## Japon

### Peine de mort pour un tueur en série qui repérait ses proies sur Twitter

**U**n Japonais de 30 ans a été condamné hier par un tribunal de Tokyo à la peine capitale pour avoir assassiné, en 2017, neuf personnes qu'il avait attirées chez lui après les avoir approchées sur Twitter.

Takahiro Shiraiishi avait admis durant son procès avoir tué et démembré dans son appartement neuf personnes âgées de 15 à 26 ans, dont huit femmes, en l'espace d'à peine deux mois.

«J'ai compris», a-t-il calmement déclaré hier devant le tribunal, quand les juges lui ont demandé s'il avait bien entendu l'énoncé du verdict.

Dès le mois dernier, l'accusé s'était dit «prêt» à accepter un tel verdict, écartant ainsi la possibi-

lité de faire appel. Il n'était cependant pas certain dans l'immediat qu'il se tienne à cette résolution.

Ses avocats avaient plaidé pour une peine de prison en arguant que ses victimes, qui avaient exprimé des pensées suicidaires sur les réseaux sociaux, lui auraient donné leur consentement pour mourir. Mais cette version des faits, contestée par l'accusé lui-même, a été rejetée par le tribunal, tout comme la tentative de ses avocats de mettre en avant d'éventuels troubles psychiatriques chez leur client pour tenter d'obtenir un verdict plus clément.

«Aucune des neuf victimes n'a consenti à être tuée, même tacite-»

ment», selon des propos du juge du procès rapportés par la chaîne de télévision publique NHK. Le juge a aussi dénoncé des faits d'«une extrême gravité» et souligné que la «dignité des victimes avait été piétinée».

Takahiro Shiraiishi avait démembré leurs cadavres et les avait stockés dans son petit appartement de Zama, dans la grande banlieue sud-ouest de Tokyo. Le 31 octobre 2017, la police avait découvert chez lui une véritable maison des horreurs : 240 morceaux de restes humains cachés dans des glacières et des boîtes à outils, saupoudrés de litière pour chat pour tenter de masquer les odeurs de putréfaction.





EN U17

## Victoire sur les U21 du NAHD

LA SÉLECTION U17, en rassemblement à Alger depuis le 12 décembre, a disputé, ce lundi 14 décembre 2020, une joute amicale face aux U21 du NAHD Hussein-Dey qu'elle a battus sur le score d'un but zéro.

Les jeunes internationaux, sans se montrer dominateurs en début de rencontre, parviendront après une belle phase offensive à prendre le meilleur dès la 20<sup>e</sup> minute, suite à un superbe tir de Zaimeche.

Les poulains du duo Lacete - Slatni ont ensuite su gérer la rencontre, en posant le ballon, jouant calmement et mener des attaques placées jusqu'à la fin de la rencontre sur le score de (1 à 0).

A l'issue de cette rencontre, les U17 ont rejoint tout le Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, leur nouveau lieu d'hébergement, après deux jours passés à Ben Aknoun.

Aujourd'hui, la sélection nationale accueille les U21 du MC Alger au stade communal de Sidi Moussa.

Le onze aligné par Lacete face aux U21 du NAHD était composé de :

Hamza Boualem (Boumengouche) - Zaoui - Mohra (Belas) - Cherroud (Sihmi) - Hanfouk (Bouzahzah) - Malek (Kerroum) - Lalam - Zaimeche (Garraat) - Benahmed (Khoumani) - Akhrib (Ait Ziane) - Bouaichaoui (Moulay).

Italie

## Bennacer absent trois à quatre semaines

ISMABEL Bennacer est sorti sur blessure, hier soir, lors du match opposant le Milan AC à Parme. Les examens médicaux ont fait parler leur verdict, finalement, aujourd'hui.

Sky Sports a annoncé que l'international algérien Ismael Bennacer, titulaire incontournable du côté du Milan AC, souffre d'une blessure au niveau des ischiens jambiers. La durée d'absence du joueur est estimée

à environ 4 quatre semaines, un premier contrôle devant avoir lieu d'ici à 10 jours. Il convient de noter, enfin, que ce n'est pas une rechute immédiate de sa première blessure, Bennacer ayant été blessé aux adducteurs il y a 15 jours. Aucun risque ne sera probablement pris du côté du Milan AC, la deuxième partie de saison s'avérant capitale pour un Milan qui jouera le titre et la victoire en Ligue Europa.

Ligue 2

## La reprise du championnat fixée à février 2021

LE CHAMPIONNAT de Ligue 2 de football 2020-2021 débutera en février 2021, a annoncé, lundi, le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS). «La reprise des entraînements des clubs de Ligue 2 a été fixée au 20 décembre», a ajouté la même source. Trente-six clubs composent la nouvelle L2, répartis en deux groupes en fonction du critère géographique (Centre-Est et Centre-Ouest). Sur la base du nouveau système pyramidal de compétition, la Ligue 2 saison 2020-2021 aura un statut amateur et donc gérée par la LNFA et non plus par la Ligue de football professionnel comme auparavant. «La Fédération algérienne de football se chargera de prendre les dispositions nécessaires pour la reprise des entraînements et du

championnat de football de Ligue 2», souligne le MJS.

**La composition des groupes :**

**Centre-Est :**

IB Lakhdaria, USM Annaba, AS Khroub, DRB Tadjanet, MC El-Eulma, MO Béjaïa, JSM Béjaïa, MO Constantine, US Chaouia, CA Batna, MSP Batna, HB Chelghoum Laïd, CRB Ouled Djellal, USM Khenchela, WR M'sila, Amel Boussaâda, NRB Tegelhma, CR Béni-Thour.

**Centre-Ouest :**

RC Arbaâ, MC Saïda, ASM Oran, OM Arzew, CR Témouchent, IRB El-Kerma, MCB Oued Sly, RCB Oued R'houi, SC Aïn Defla, JSM Tيارت, US Remchi, SKAF Khemis Miliana, USM Blida, WA Boufarik, ES Ben-Aknoun, CRB Aïn-Oussera, RC Kouba, USM Harrach.

## Coupe du monde de lutte( Gréco-romaine) Djebbari termine à la 5<sup>e</sup> place

L'ALGÉRIEN Abdeldjebbar Djebbari (63 kg) a terminé à la cinquième place, lundi lors de la troisième journée des épreuves de lutte gréco-romaine de la Coupe du monde qui se déroule à Belgrade (Serbie). Concourant dans la catégorie des 63 kg pour la médaille de bronze, Djebbari a été battu par le Biélorusse Soslan Daurou (5-1), terminant ainsi la compétition mondiale à la 5<sup>e</sup> place. L'Algérien avait été battu dimanche en demi-finale par le Hongrois Erik Torba (4-1). Dimanche, Fergat Abdelkrim (55 kg) avait remporté une médaille de bronze historique pour la lutte algérienne, en battant le Moldave Artiom Deleanu (6-4). Engagé directement dans le cadre des

quarts de finale, Fergat avait été battu samedi par le Turc Serif Kilic (10-0). Mais l'Algérien a eu droit à un combat de repêchage remporté contre le Roumain Cristian Vasile Vagiunic (14-5). En revanche, son compatriote Sid Azara Bachir (87 kg) avait été éliminé samedi en quarts de finale en s'inclinant devant l'Iranien Hossein Ahmad Nouri (5-2). En huitièmes de finale, l'Algérien avait battu l'Azéri Islam Abbasov (2-1). Même sort pour les autres athlètes algériens engagés : Laouni Abdennour (60 kg), Ouakali Abdelkrim (77 kg), Douliche Chawki (82 kg), Boudjemline Adem (97 kg) et Hamloui Hamza qui ont été tous éliminés dimanche dès le premier tour.

ES Sétif

# L'Aigle Noir impressionne déjà

**n** L'Entente de Sétif impressionne déjà tout le monde, en prenant la première place du classement de la Ligue 1, après deux succès à l'extérieur de ses bases, respectivement face à l'USMA et l'USMBA, et un nul à domicile face au RCR.



Les Sétifiens cassent la baraque

Par Mahfoud M.

**L**es Noir et Blanc montent de très bonnes choses lors des matchs, sachant que leurs victoires l'ont été avec l'art et la manière. Le coach de l'Entente, le Tunisien Nabil El Kouki, content du dernier succès engrangé face à l'USMBA, a souligné que le plus important sera d'engranger le maximum de points lors des championnats, que ce soit ceux qui se jouent à domicile ou à l'extérieur de leurs bases. Le driver de l'Entente pense que c'est la détermination de ses joueurs qui fait la différence jusqu'ici, puisque ces derniers souhaitent réaliser une meilleure

saison et pourquoi pas terminer champions. Il notera quand même qu'il y a quelques dysfonctionnements en attaque, surtout avec de nombreux ratages constatés chez les attaquants qui ne réussissent pas à concrétiser les nombreuses occasions qui se présentent à eux. Il souhaite que les joueurs se ressaisissent lors des prochaines rencontres. Pour ce qui est de la programmation du match face au NC Magra, El Kouki dira que c'est lui qui a demandé d'avancer ce match pour permettre à ses poulains d'avoir un jour de repos supplémentaire avant le départ vers le Tchad pour jouer le match comptant pour le premier tour aller de la Coupe de la

Confédération africaine. Sur un autre plan, le président du Club amateur de l'Entente, détenteur de la majeure partie des actions de la SSPA «Black Aigle», Kamel Lafi, a reçu officiellement l'agrément qui lui permettra de travailler de manière légale. Il n'a pas perdu beaucoup de temps d'ailleurs, puisqu'il a annoncé la désignation de Halfaïa comme DG et Serrar comme président du Conseil d'administration. Désireux d'assainir la situation du club, le président du CSA a indiqué qu'il compte régler le problème des dettes qui ont atteint un seuil inquiétant, même s'il avoue que le club a besoin en urgence de l'aide des sponsors pour arriver à cet objectif. **M. M.**

Tournoi de l'UNAF (U20)

## Les rencontres programmées à El-Menzah délocalisées

**L**es matchs initialement prévus au stade d'El-Menzah (Tunis) pour le compte du tournoi de l'Union nord-africaine de football des moins de 20 ans (U20) qualificatif à la CAN 2021, ont été délocalisés au stade Chedly Zouiten, suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues ces derniers jours sur la capitale tunisienne, rendant la pelouse impraticable, a annoncé l'instance maghrébine lundi.

«Suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues ces derniers jours sur la capitale tunisienne et après une rencontre du championnat de Tunisie samedi dernier (Club Africain vs Rejiche) et quelques séances d'entraînement effectuées par les sélections qui participent au tournoi UNAF U20, la pelouse du stade d'El Menzah est devenue impraticable», a indiqué l'UNAF sur sa page officielle Facebook.

La décision a été prise lors de la réunion technique de l'UNAF, tenue lundi dans la capitale tunisienne. Ainsi, la rencontre Egypte-Libye, qui était prévue hier, a finalement lieu au stade Chedly-Zouiten de Tunis, fief du Stade tunisien. La sélection algérienne jouera, elle aussi, les trois autres rencontres face au Maroc, la Libye et l'Egypte au stade Chedly-Zouiten.

Le tournoi de l'UNAF des U20, se déroulera sous forme d'un mini-championnat de cinq journées, au bout desquelles les deux premiers seront qualifiés pour la phase finale de la CAN-2021 de la catégorie en Mauritanie (14 février - 4 mars), qui verra la participation de 12 équipes.

## Compétitions de la CAF : le programme des clubs algériens

Ligue des champions :

Mercredi 23 décembre 2020 :

Stade 5-Juillet / Alger : CR Belouizdad - Gor Mahia (Kenya)

Tour préliminaire retour (17-21 décembre) :

Stade 5-Juillet : MC Alger - Buffles FC (Bénin)

Aller : 1-1

Coupe de la Confédération :

Mardi 22 décembre 2020 :

Niamey : US Gendarmerie (Niger) - JS Kabylie

Mercredi 23 décembre 2020 :

N'Djamena : Renaissance FC (Tchad) - ES Sétif (Algérie)

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Béjaïa

## Saisie de 4,667 kg de kif traité

**LE CONTRÔLE** par les éléments de la section routière de la Gendarmerie nationale d'une voiture légère de marque Picanto en début de semaine, à l'entrée de la pénétrente autoroutière de Béjaïa reliant l'Est à l'Ouest du pays, a donné lieu à la saisie d'une quantité de kif traité estimée à 4,667 kilogrammes. Selon la cellule de communication du commandement de la Gendarmerie nationale, l'opération a eu lieu au niveau d'un dispositif de sécurité fixe. Et d'ajouter : «Pas moins de 50 plaques

de kif traité ont été retrouvées, suite à une fouille minutieuse du véhicule conduit par le nommé A.M, âgé de 47 ans, originaire de Béjaïa». La poursuite des investigations dans le cadre de l'enquête liée à cette affaire, notamment la perquisition du domicile de l'individu, a donné à nouveau lieu à la saisie de 64,87 grammes de kif, 47 680,00 DA, une arme blanche et un téléphone mobile. Le dealer a été présenté devant les autorités judiciaires concernées, précise la même source. **H. C.**

Ancien secrétaire d'Etat auprès du GPRA, SG de l'Opep et président de l'Onudi

## Le moudjahid Lamine Khène s'est éteint

**L'ANCIEN** secrétaire d'Etat auprès du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) et ex-médecin en chef de la Wilaya II historique, Abderrahmane Khène, dit Lamine Khène, est décédé lundi à l'âge de 89 ans.

Né en 1931 à Collo, Lamine Khène a milité au sein du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (PPA-MTLD). Il effectuait des études en médecine à l'université d'Alger lorsqu'il fonda, avec d'autres compagnons d'armes, l'Union générale des étudiants musulmans algériens (Ugema) en 1955.

Partisan de la grève des étudiants en 1956, il a rejoint l'Armée de libération nationale où il a été promu capitaine chargé de la santé.

Lamine Khène qui fut l'un des premiers protagonistes de ce mouvement de grève, avait été le rédacteur de l'appel à la grève des étudiants, le 19 mai 1956, à la demande de l'ancien président du GPRA, le défunt Benyoucef Benkhedda.

À l'indépendance, il a terminé ses études de médecine et présidé l'organisme de mise en valeur des richesses du sous-sol algérien, puis l'office de coopération industrielle en 1966, avant d'être nommé ministre des

Travaux publics. Le D' Khène a également occupé les fonctions de secrétaire général de l'Opep, puis celle de président de l'Organisation des nations unies pour le développement industriel (Onudi).

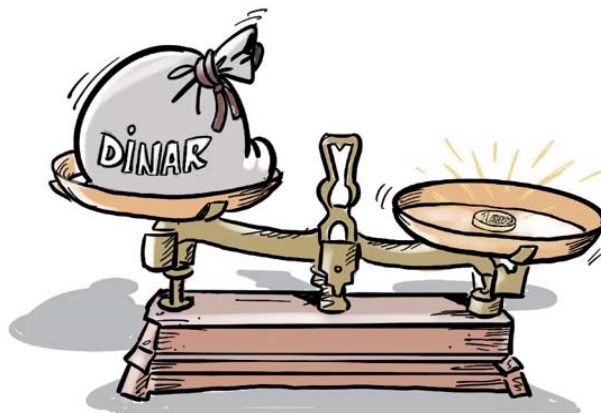
**R. N.**

## Condoléances

Profondément affecté par la perte du D' Lamine Khène, père de son ami Amin, Nadjib Stambouli lui présente ainsi qu'à sa famille ses sincères condoléances et prie Allah d'accueillir le défunt en Son vaste paradis.

**Y. H.**

## Le dinar poursuit sa chute Face à l'Euro



LOUIS

Djalou@hotmail.com

Cour d'Alger

## Confirmation de relaxe pour l'intellectuel Fodil Boumala

■ La chambre pénale près la cour d'Alger a confirmé, hier, la décision de relaxe de l'activiste Fodil Boumala, disculpé des griefs d'outrage à corps constitué et de faits susceptibles de porter atteinte à l'intérêt national, décision prononcée précédemment par le tribunal correctionnel de Dar El Beida (Alger).

Par Hamid H.

**L**e tribunal correctionnel de Dar El Beida avait condamné, le 15 octobre dernier, l'activiste Fodil Boumala à verser une amende de 50 000 DA pour incitation à regroupement non armé et disculpé des griefs d'outrage à

corps constitué et de faits susceptibles de porter atteinte à l'intérêt national avec restitution à l'accusé des objets saisis.

Le 8 octobre dernier, la même juridiction avait requis deux ans de prison ferme et une amende de 100 000 DA à l'encontre de Fodil Boumala pour les mêmes

chefs d'inculpation. La cour d'Alger avait requis en appel, le 8 décembre en cours, deux ans de prison ferme et une amende de 100 000 DA à son encontre pour atteinte à l'unité nationale et faits susceptibles de porter atteinte à l'intérêt national.

**H. H.**

Disparition d'un bateau de pêche

## 5 marins-pêcheurs retrouvés sains et saufs au large de Tipasa

**LES GARDES-CÔTES** ont réussi, hier à l'aube, à retrouver le bateau de pêche «Chenoui Omar» au large de Tipasa et à son bord les cinq marins-pêcheurs en bonne santé, et ce, à l'issue de vastes opérations de recherche lancées lundi soir, a-t-on appris auprès de la Direction de la pêche et des ressources halieutiques.

L'opération de sauvetage menée par les gardes-côtes a été couronnée de succès,

après avoir retrouvé le bateau de pêche, hier aux alentours de 6h du matin, indique la source, soulignant que cette disparition est due à une panne technique de l'embarcation, selon les premières informations.

Suite à un appel à l'aide faisant état de la disparition d'un bateau de pêche, les gardes-côtes des forces navales ont déployé des hélicoptères et des bateaux de sauvetage dans l'espoir de retrouver l'embarcation et à

son bord les cinq marins-pêcheurs (âgés entre 20 et 30), originaires tous de la ville de Bouharoun.

Le bateau «Chenoui Omar», spécialisé dans la pêche à l'espadou, a quitté le port Khemisti dimanche soir, ne donnant plus de réponse, avant que les gardes-côtes ne lancent l'opération de sauvetage, explique la source.

**N. Y.**

Oran/Théâtre régional «Abdelkader-Alloula»

## Numérisation de la gestion début 2021

**L'OPÉRATION** de numérisation de la gestion du théâtre régional «Abdelkader-Alloula» d'Oran, lancée après l'arrêt de l'activité culturelle en raison de la pandémie de coronavirus, devra s'achever début 2021, a-t-on appris du directeur de cet établissement culturel.

La numérisation de la gestion du théâtre régional d'Oran et sa modernisation connaît un taux d'avancement de plus de 60 % et sera ainsi achevée début 2021, a indiqué Mourad Senouci à l'APS.

L'opération a concerné trois services, à savoir les services de comptabilité, des documents et de la programmation et sera élargie aux services des moyens généraux et du personnel, a-t-il fait savoir.

La salle du théâtre, d'une capacité de 500 places, a également fait l'objet de numérisation, ce qui permettra au public de choisir le siège souhaité à travers une application, selon Mourad Senouci, qui a ajouté que le ticket électronique sera

également adopté.

«Le théâtre est prêt pour proposer les réservations à distance pour voir des spectacles lors de la reprise des activités culturelles», a-t-il déclaré.

Cette opération entre dans le cadre des orientations du théâtre régional concernant la modernisation et l'utilisation des technologies modernes, selon M. Senouci qui a encore souligné que «nous avons saisi l'occasion de l'arrêt des activités avec le public en raison de la pandémie

de Covid-19, pour numériser l'administration du théâtre. Une opération qui sera prête vers la fin janvier 2021 pour une meilleure qualité des prestations».

Le théâtre régional «Abdelkader-Alloula» d'Oran a également profité de cette situation sanitaire pour créer deux ateliers pour la formation d'artistes de cet établissement en histoire du théâtre mondial et algérien, ainsi que l'apprentissage de la langue anglaise, selon le même responsable.

Dans ce cadre, le théâtre régional a entrepris la préparation, avec l'aide de spécialistes, d'un guide spécial des procédures administratives et des ressources humaines, qui sera prêt vers la mi-février prochain, ainsi que le lancement d'une opération de diagnostic de la situation de l'édifice et faire des propositions nécessaires au ministère de la Culture et des Arts en cas de carences pour leur prise en charge, selon la même source.

**Racim C.**